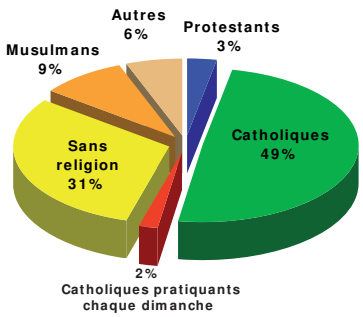
La Voix des Clochers

bulletin bimestriel
Prieuré Ste-J. d'Arc

prix indicatif : 2€50

N°23
nov. déc. 2011



Les français et la religion.sondage 2007

SOMMAIRE

Edito du prieur
Les profanateurs du Dimanche p. 1
Doctrine
Peut-on légitimement travailler le Dimanche ? p. 2
Questions fréquentes..... p. 4
Peut-on être dispensé du 3e commandement de Dieu ? p. 4
Milice de Marie
Gémir... ou agir ? p. 5
Spiritualité
La Messe civilisatrice p. 6
Action
Contre la christianophobie..... p. 7
Calendrier
Activités du prieuré..... p. 8

Prieuré Sainte-Jeanne-d'Arc
2, rue de Clairat – 24100 Bergerac
Tél. 05 53 22 56 89 – Fax 05 53 22 59 18
Courriel : fsspx24@gmail.com
www.laportelatine.org
Abbé Salaün 05 53 22 56 59
Abbé Gendron 05 53 22 56 60
Abbé Ledermann 05 53 22 56 61

Les profanateurs du dimanche

par l'abbé J-M. Salaün, prieur

Les chiffres sont là : ils manifestent l'abandon massif de la pratique religieuse. En 2007, 50% des français se disent catholiques et seulement 4% assistent chaque dimanche à la messe. Autrement dit aujourd'hui à peine 2% des français observent le 3ème commandement de Dieu : *Souviens-toi de sanctifier les fêtes.*

L'homme dans sa folie orgueilleuse a tenté de contre-carrer le plan divin en inventant la semaine de 10 jours, mais en vain. Le corps humain a besoin de repos et la division du temps en six jours de travail et un jour de repos est une loi écrite par le doigt du Créateur dans les entrailles de la création.

Tandis que les éclairs illuminent le ciel et que le Sinaï tremble, Dieu grave sur la pierre ces mots : *Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat...* puis il en donne la raison à Moïse : *Car en six jours l'Eternel a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, et il s'est reposé le septième jour...C'est le signe de l'alliance entre vous et moi pour toutes vos générations... celui qui le profanera mourra, celui qui travaillera en ce jour sera exterminé du milieu de son peuple.*

Les apôtres déplacèrent le sabbat au dimanche, en souvenir de la Résurrection du Sauveur.

Il faudrait des volumes pour rassembler toutes les définitions des conciles et tous les enseignements des pasteurs sur le précepte dominical. En particulier, le 8ème concile de Paris assure que tous les siècles ont été témoins de quelque châtiment exemplaire. Et s'il arrive encore quelquefois que Dieu se révèle aux saints de la terre et qu'il parle à des âmes privilégiées, c'est presque toujours pour manifester sa douleur ou sa colère à cause de la profanation du dimanche.

Les conséquences de cette apostasie silencieuse sont incalculables. Le cardinal Pie les exprime ainsi : *Le dimanche est la clef de voûte de tout l'édifice religieux et social...en sorte que la profanation du dimanche est une destruction absolue de l'économie chrétienne.* ■

Peut-on légitimement travailler le dimanche ?

par l'abbé J-M. Ledermann

Le repos dominical revêt de nos jours un caractère tout particulier étant donné les attaques d'ordre économique et culturel qui se multiplient contre le caractère chômé du jour du Seigneur entraînant une baisse toujours plus alarmante de la pratique dominicale. Pour occuper saintement le reste du dimanche après l'assistance à la Messe, à l'écart des œuvres serviles et à l'abri de l'oisiveté ou de l'ennui, l'Église recommande traditionnellement un certain nombre d'œuvres pieuses qui peuvent se faire en famille.

Instruction religieuse

Le Catéchisme de Trente insiste sur le fait que : *Le dimanche, les fidèles doivent aussi écouter avec attention et exactitude les instructions religieuses*. Longtemps sermons et catéchismes se faisaient le dimanche après la Messe, voire l'après-midi (conférences de l'Avent et du Carême). On peut aussi faire une heure de lecture spirituelle par semaine. Cela peut se réaliser plus facilement le dimanche et entre très bien dans la tradition des pratiques recommandées par l'Église pour sanctifier le *Dies Domini*. De même, le catéchisme (apprentissage ou révisions des leçons) peut se faire idéalement le dimanche avec les enfants.



Vêpres

Il n'existe aucune obligation, même légère, à assister aux Vêpres le dimanche. Mais on ne peut ignorer que cette pratique a été très répandue aux temps d'une plus forte christianisation, ni surtout oublier l'exhortation du Pape Pie XII dans *Mediator Dei* (1947) : *L'Église, il est vrai, ne prescrit aux fidèles que l'abstention du travail servile et l'assistance au sacrifice de la messe ; elle ne donne aucun précepte pour l'office du soir (vêpres), mais elle ne l'en recommande pas moins avec insistance et elle ne l'en désire pas moins*. Il faut remarquer que toutes les activités pieuses peuvent être faites en famille (les enfants de moins de 7 ans ne sont pas soumis à l'obligation de la Messe). Chapelet, pèlerinages peuvent y être ajoutés et sanctifier largement le dimanche. L'Église a également toujours insisté sur les œuvres de miséricorde, aumônes, visites aux malades, qui peuvent plus facilement se faire le dimanche. Il est bon de se préparer à la Messe du dimanche en famille. Cela peut se faire le samedi soir si on dispose de trop peu de temps le dimanche matin avant la Messe.

Activités familiales

Ces activités pieuses recommandées par l'Église ne suffisent cependant pas à occuper tout le dimanche. L'Eglise a toujours essayé de moraliser les activités non pieuses du dimanche, notamment en luttant contre les bals, cabarets et spectacles (théâtre longtemps interdit le dimanche). Pour cela, les vertus des activités en famille (repas, promenades, visites aux parents isolés ou malades, etc.) sont fortement mises en avant par le clergé à partir du 18ème siècle. On notera que le dimanche est un jour où les enfants peuvent davantage bénéficier de la présence de leur père et qu'il importe d'en avoir conscience en leur manifestant cette plus grande disponibilité. Mais cette vie familiale plus intense du dimanche n'est pas la priorité du point de vue de l'Église. De ce fait, il serait absurde de chercher à travailler le dimanche sous prétexte d'obtenir de son entreprise des compensations horaires permettant d'être plus présent en semaine auprès de sa famille.

L'abstention des œuvres serviles

Une fois les devoirs religieux accomplis, les activités familiales elles-mêmes peuvent ne pas suffire à occuper tout le dimanche. Il n'est pas rare que des obligations professionnelles ou des activités manuelles s'offrent ou s'imposent à nous le dimanche. Quel travail tolérer le dimanche ? Le *Catéchisme du Concile de Trente* explique que la sanctification du dimanche passe par la cessation des travaux du corps et des affaires temporelles. *Les œuvres serviles de toute*

espèce sont défendues en ce jour, non parce qu'elles sont indignes ou mauvaises de leur nature, mais parce qu'elles seraient capables de détourner notre esprit du service de Dieu qui est la fin du précepte. Dans le Pentateuque nous lisons que Moïse a condamné à mort un Hébreu qui avait ramassé du bois un jour de sabbat. Les préceptes sabbatiques rigoureux de la loi juive sont tombés. Sauver une bête, une moisson, et plus encore un homme, est parfaitement licite, explique Notre-Seigneur aux pharisiens. *Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat* (Mc, II, 27). Les menus travaux utiles à la sanctification du dimanche sont tolérés. Actes judiciaires, marchés, foires, ventes publiques sont exclus depuis l'édit de Constantin-le-Grand en 321, mais des exceptions existèrent pour les petits commerces comme les auberges. Pour le boulanger, le travail ne fut toléré avant la Révolution qu'à condition de ne vendre que du pain et non des gourmandises (certains diocèses interdisaient même son travail). On ne va pas faire ses courses le dimanche, surtout au moment des fêtes de Noël. Egalement on ne fréquente pas les marchés le dimanche, ni les foires, vides grenier, marché aux puces, vente aux enchères en salle des ventes ... Par contre la chasse et la pêche sont autorisées.

Pour Saint Alphonse de Liguori, patron céleste des confesseurs, travailler plus de 2h30 un dimanche est une faute grave. Les nécessités familiales ou une grande utilité sociale peuvent parfois excuser légitimement du précepte du repos dominical. Gardes médicales, certains services de sécurité nationale ou locale, tâches ménagères impossibles à remettre au lendemain semblent entrer logiquement dans ces excuses légitimes. Les petits travaux domestiques quotidiens, le petit bricolage, les pratiques sportives, le travail intellectuel ou artistique (musique mais aussi sculpture) sont permis d'après des moralistes du milieu du 20ème siècle. Ce qui est assimilé à un travail intellectuel de bureau paraît compatible avec le dimanche, non ce qui relèverait de travaux manuels prolongés, du travail d'atelier, de gros travaux manuels, industriels et domestiques (ménage complet de la maison, terrassement...).

En règle générale, pourvu que cela ne devienne pas une habitude, la plupart des dérogations exceptionnelles paraissent tolérables aux yeux des moralistes, mais il faut toujours demander l'autorisation au curé ou prêtre desservant de la chapelle. Cette autorisation ne doit pas être présumée. Elle est donnée *ad actum*, c'est-à-dire au cas par cas. Depuis le Concile de Trente, la rémunération n'est plus un critère systématique de distinction des œuvres serviles lorsqu'il s'agit de travaux d'art ou d'écriture.

Conclusion

L'essentiel dans le jugement parfois difficile des activités autorisées le dimanche est de ne pas perdre de vue le culte public qui doit être prioritairement, habituellement et régulièrement rendu à Dieu. Un équilibre doit être trouvé pour assurer de façon certaine la participation au culte public et satisfaire aux devoirs de charité envers sa famille et ses proches. Le *Catéchisme de Trente* affirme que la sanctification du dimanche revient fondamentalement à *éviter tout ce qui peut entraver le culte divin*. En résumé sont autorisées le dimanche les activités que les messieurs peuvent réaliser en costume et cravate, et les dames en tailleur et chemisier. Toutes les autres activités sont à proscrire.

En cas de doute, consultez un prêtre. ■

■ Quelques dates

1793-1805 - Institution du décadi : semaine de dix jours.

1814 - Louis XVIII rétablit les sanctions contre ceux qui font travailler le dimanche.

1830-1880 - Les sanctions prévues par les lois de 1814 ne sont plus exécutées. Dans les régions les plus industrialisées, la pratique dominicale recule rapidement au point de faire place à une culture contestataire du "Saint-Lundi".

1880 - Abolition des lois de 1814. L'employeur est juge d'accorder ou non un jour de repos hebdomadaire et libre de fixer ce jour.

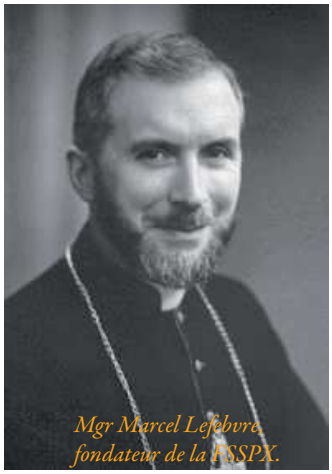
1880-1905 - La contestation des députés catholiques échoue pour rétablir la loi de 1814. Leur défense du caractère familial du dimanche trouve cependant des échos à gauche. Quelques assouplissements de la loi de 1880 sont alors obtenus en faveur des femmes et des mineurs.

1906 - Suite à la séparation de l'Église et de l'État qui donnait aux députés une sorte de caution anticléricale auprès de leurs électeurs, le jour de repos est fixé au dimanche pour tout le pays. La déchristianisation est telle que le dimanche ne revêt plus pour certains qu'un caractère de jour festif ou familial.

Fin des années 1980, une pression commerciale cherche à obtenir la libéralisation voire la suppression de la loi de 1906 mettant en avant la rentabilité économique, l'augmentation des emplois, l'argument familial de 1906 détourné afin de soi-disant faciliter les activités culturelles en famille le dimanche. Un rapport du Conseil économique et social en 1989 a cependant détruit chacun de ces arguments d'où le statut quo législatif actuel...

Questions Fréquentes

réponses par Mgr Lefbvre



Mgr Marcel Lefebvre fondateur de la FSSPX.

Si la nouvelle messe est valide peut-on y participer ?

Au sujet de la nouvelle messe, détruisons immédiatement cet-te idée absurde : si la messe nouvelle est valide, on peut y participer. L'Église a toujours défendu d'assister aux messes des schismatiques et des hérétiques, même si elles sont valides. Il est évident qu'on ne peut participer à des messes sacrilèges, ni à des messes qui mettent notre foi en danger.

Ces messes nouvelles non seulement ne peuvent être l'objet d'une obligation pour le précepte dominical, mais on doit à leur sujet appliquer les règles de la théologie morale et du droit canon qui sont celles de la prudence surnaturelle par rapport à la participation ou à l'assistance à une action périlleuse pour notre foi ou éventuellement sacrilège. C'est pourquoi nous rejetons cette messe malgré sa validité. Et c'est pourquoi nous refusons absolument d'encourager les fidèles à aller à cette messe. Nous détournons les fidèles de ces messes qui, peu à peu, détruisent la foi du célébrant et des fidèles. C'est clair, c'est absolument certain !

Qu'on lise alors la messe dans l'ancien missel et qu'on s'unisse de cœur aux vraies messes dites dans le monde.

Y a-t-il faute à dire la nouvelle messe ou à y assister ?

La nouvelle messe est scandaleuse, non pas au sens tout simple du scandale qui étonne. Ce n'est pas cela ; le scandale, c'est ce qui conduit au péché. Eh bien la nouvelle messe conduit au péché contre la foi, et c'est un des péchés les plus graves, les plus dangereux, parce que la perte de la foi, c'est vraiment l'éloignement de la Révélation, l'éloignement de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'éloignement de l'Eglise.

Autant conclure qu'une personne qui serait consciente et avertie du danger de cette messe, et qui s'y rendrait, ferait certainement au moins un péché véniel. Pourquoi, me direz-vous, pourquoi ne dites-vous pas un péché grave ? Parce que je pense que dans ce cas le danger n'est pas un danger prochain, par une seule assistance à cette messe. Je pense que le danger devient grave et par conséquent devient sujet d'un péché grave par la répétition. (...) Le péché devient grave si une personne consciente et avertie y va quand même régulièrement et dit : *Moi cela m'est égal, oh, moi je ne crains pas pour ma foi*, alors qu'elle sait parfaitement que c'est dangereux. Elle le sait : elle est témoin d'enfants qui ont perdu la foi parce qu'ils assistaient régulièrement à la nouvelle messe, témoin de parents qui ont quitté l'Église... Mais enfin elle y va quand même. Alors elle met vraiment sa foi en danger, c'est évident. ■

Préceptes de l'Eglise

1 - Entendre la messe les dimanches et autres fêtes d'obligation.

2 - S'abstenir de viande le vendredi et les autres jours défendus, et jeûner aux jours precrits.

3 - Se confesser au moins une fois l'an et communier au moins à Paque.

4 - Subvenir aux nécessités de l'Eglise.

Peut-on être dispensé du 3e commandement de Dieu ?

Le 3e commandement de Dieu nous oblige à sanctifier le jour du Seigneur. C'est là une obligation *semper et pro semper* (qui oblige toujours). Nulle autorité humaine, pas même celle du Pape, ne peut nous dispenser de l'observation de l'un des commandements du décalogue. C'est la loi divine qui n'admet pas de dispense.

Le précepte de l'Église quant à lui, nous demande de sanctifier le dimanche et les jours de fête (dits aussi « d'obligation ») par l'assistance à la Messe.

Que faire alors si on ne peut, sans faute de sa part, prendre part à la Messe dominicale ? Les lois positives (i.e. faites par les hommes), n'obligent pas lorsqu'il y a un grave inconvénient. Si en raison d'un empêchement moral (par ex : garder une personne malade), ou physique (par ex : maladie, distance de plus d'une heure ...) on ne peut se rendre à l'église, on est par le fait même dispensé du précepte ecclésiastique, mais pas du commandement de Dieu. Il reste l'obligation de sanctifier le dimanche.

En cas d'impossibilité d'assister à la Messe, il faut « s'adonner à la prière durant un temps convenable, seul ou en famille » (CIC, canon 1248). La lecture des textes liturgiques de la Messe est généralement recommandée. Pour ceux qui sont légitimement empêchés, suivre la Messe en cassette ou en DVD peut être une aide à prier.

Déroger à la Messe dominicale délibérément, en pleine possession de ses moyens physiques, sans dispense de son curé ou de son confesseur, est une faute grave.

Gémir... ou agir ?

par le Præsidium Notre-Dame-de-Toute-Grâce

« Tout va mal, le monde n'est plus catholique... Les gens n'ont plus de bon sens... La Foi est réservée à quelques privilégiés... et puis la Fraternité est bien trop renfermée sur elle-même ! « Que de fois entend-on ce discours sur nos parvis ou dans nos salons... Que faire ?

Prier, agir

Le mot d'ordre est souvent répété. Il faut prier. Seul un miracle peut sauver notre pauvre Eglise ! C'est vrai, et la Croisade du Rosaire prêchée par Monseigneur Fellay s'inscrit dans cette dynamique. Elle n'est pas moins noble que la croisade prêchée par Urbain II. On connaît le mot de sainte Jeanne d'Arc : *Dieu donnera la victoire.* Mais n'oublions pas le début : *Les hommes d'arme batailleront... et Dieu donnera la victoire*. La divine Providence n'agit jamais seule. Elle veut que nous participions.

Depuis quelque temps, on entend beaucoup les supérieurs de la Fraternité parler d'une nouvelle association, d'un mouvement devrait-on dire, tant cette nouveauté fait bouger les lignes. Il s'agit de la Milice de Marie, autrefois nommée Légion de Marie.



tableau de la Légion.

Milice de Marie ?

Ce sont des laïques, qui se réunissent régulièrement sous la direction du prêtre en vue de faire de l'apostolat. Oui, apostolat. Aller chercher les âmes là où elles sont... c'est-à-dire chez elles. Les groupes se multiplient, et les résultats ne se font pas attendre. D'abord sur les membres, dont la spiritualité progresse visiblement, mais aussi sur le terrain. A Périgueux, depuis le mois de Janvier, des centaines de maisons ont déjà été visitées. Une dame désire se faire baptiser, d'autres se mettent à réciter le chapelet, une autre voudrait nous accompagner à Lourdes... Tout cela en quelques petites après-midi de porte-à-porte : contre toute attente, ça marche.

Solution miracle ?

Mais alors ça y est ? Nous l'avons la solution miracle pour remplir nos chapelles ? Peut-être. C'est une méthode qui fonctionne, parce que l'action est tout entière soumise à la volonté de Notre-Dame. L'esprit de la Légion est tout entier fait d'abandon à la Reine du Ciel, à la Reine de notre petite armée. Mais ne nous trompons pas d'objectif. Il ne s'agit pas d'aller toquer aux portes en se disant *: Chouette, on va remplir la chapelle... plus de quête, une plus grosse chorale, plus d'activités...* L'esprit qui anime les légionnaires est d'abord l'amour des âmes. Se rendre compte que tous ces gens que nous croisons dans la rue ou au travail, nos voisins... tous sont créés à l'image de Dieu. Tous ont une âme qui a vocation à aller au Ciel. Bien peu en ont conscience. Il suffit de le leur expliquer. Lorsque nous avons une bonne nouvelle, ne nous empressons-nous pas d'attraper notre téléphone, ou nos mails, pour l'annoncer à tous nos amis ? Pourquoi la bonne nouvelle de l'Evangile devrait faire exception ? Nous avons la clé qui donne accès au plus beau des trésors : le Paradis. Oserions-nous le garder égoïstement pour nous ? Nous n'avons pas le temps ? Trop de respect humain ? Pourtant, quel bonheur si nous pouvons ramener ne serait-ce qu'une seule âme. Comme le Bon Pasteur, ramener la brebis perdue...

Souvenons-nous que dans les plus disgraciés, dans les plus obscurs de ceux qui nous entourent, luit une étincelle divine qui mérite notre amour. Lequel d'entre nous aura la fierté de dire dans l'autre monde : *celui-ci, c'est grâce à moi qu'il est là... parce que j'ai répondu à l'appel de ma Reine, et que je me suis enrôlé dans les armées de Marie...* ■

■ Militia Mariæ

Deux formules ouvertes à tous pour répondre à l'appel de Marie :

- membre actif : réunion et action apostolique tous les quinze jours.
- membre priant : recitation de la Tesssera : moins de 5 mn par jour !

Renseignements auprès de monsieur l'abbé Gendron.

La messe civilisatrice

Le sacrement de mariage en rapport avec la messe

Extrait de La messe de toujours, p. 140-141, Mgr Marcel Lefebvre.

On oublie trop que le sacrement de mariage a sa signification et son symbole dans le sacrement de la Croix. Dieu a voulu créer la femme dans le sommeil d'Adam en tirant de son côté ce qui était nécessaire pour la création de la femme. (...) Lorsque Notre Seigneur a incliné la tête et qu'il a expiré, son cœur a été transpercé et c'est de son cœur qu'est née son Epouse mystique, l'Eglise. Quelle belle comparaison ! La naissance de la femme est le symbole de la naissance de l'Eglise du côté de Notre-Seigneur transpercé par la lance. Et c'est cela la signification du mariage. La grâce du mariage est une grâce qui sort du cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ et qui est symbolisée par son sacrifice. Aussi, le mariage est associé d'une façon toute particulière au sacrifice du Calvaire. C'est pourquoi l'Église a toujours voulu que le sacrement de mariage soit donné à l'occasion du sacrifice de la messe. Tout cela a une signification remarquable, extraordinaire, et doit encourager ceux qui sont dans les liens du mariage, dans leurs difficultés, dans leurs épreuves.

« La grâce du mariage est une grâce qui sort du cœur de Notre-Seigneur »

La fécondité du mariage entre Notre-Seigneur et son Eglise est signifiée par sa Passion, par son Sang qui a coulé pour faire naître toute la famille chrétienne. Or, c'est bien cette signification-là qui est appliquée au sacrement de mariage.

Par conséquent, on peut dire en toute vérité que les époux qui assistent fréquemment au renouvellement du sacrifice de la Croix, donc au renouvellement des noces de Notre-Seigneur avec son Eglise, ressuscitent la grâce de leur mariage et augmentent cette grâce particulière dont ils ont besoin pour accomplir dignement, en vrais chrétiens, ce qui leur est demandé dans le mariage. Ils doivent assister à la sainte messe. La sainte messe est vraiment la pierre fondamentale de la famille chrétienne. L'Église l'a voulu ainsi.

De même que cette union entre Notre-Seigneur Jésus-Christ et son Épouse mystique a produit d'innombrables enfants et a été d'une fécondité extraordinaire, de même les époux doivent s'aimer, donner leur vie s'il le faut l'un pour l'autre pour répandre aussi la vie naturelle et la vie surnaturelle... C'est le signe de la grâce du mariage. Par conséquent, lorsque les époux assistent à la messe, leur grâce sacramentelle du mariage est renouvelée, est revivifiée par l'exemple du Calvaire, par l'Eucharistie qu'ils reçoivent, par cette Victime qui est en eux. Ils doivent s'aimer et se donner l'un à l'autre jusqu'au sang s'il le faut afin de peupler le Ciel d'élus. Voilà ce qu'est le mariage. Nous ne devons pas l'oublier. Ainsi, tout se retrouve dans la sainte Eucharistie, tout se retrouve dans le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le mariage est à la naissance de la famille chrétienne et à la naissance des vocations qui viendront dans le futur, des enfants qui se consacreront à Dieu. C'est vraiment la naissance de l'Eglise. La sanctification de la famille par la Croix, par le saint sacrifice de la messe est très importante. De là naissent les vertus familiales. La société n'étant pas autre chose que la réunion des familles, si les familles se sanctifient, la société est sainte. D'où la source de la civilisation chrétienne qu'est le saint sacrifice de la messe. Les sociétés catholiques qui ont vécu autrefois étaient bâties autour de l'autel. ■



Mariage de L. Millet et C. Bibonne

Contre la christianophobie à Toulouse

Abbé R. de Cacqueray
Supérieur de District

Certains diront : par son action contre "Golgota picnic" ou "Sur le concept du visage du fils de Dieu", l'Institut Civitas donne de l'importance à des spectacles dont personne n'aurait jamais parlé. Non seulement l'Institut Civitas n'est pas mandaté par l'Église, mais il fait de la récupération politique. Il incite les catholiques à user de violence, ce qui n'est pas évangélique et ce qui les rend odieux aux yeux des médias et de l'opinion publique ! Bref, diront comme toujours les timorés, il eût mieux valu se taire...

Ces blasphèmes ne sont pas anodins, il revêtent un caractère nouveau, ils sont publics, soutenus, financés et défendus par les autorités pour inciter les foules à rejeter définitivement le Christ de notre société ; conséquence directe du laïcisme et de l'apostasie officielle de l'Etat.

Ne renions pas le Christ par notre inaction...

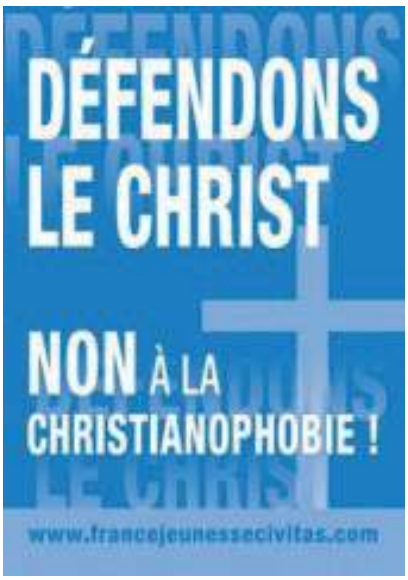
Encore des attaques contre le Christ ? Oui, encore des attaques. Des spectacles blasphématoires associent Notre Seigneur à des scènes obscènes où les acteurs jouent nus pour ridiculiser les actes les plus saints de sa vie terrestre.

Et nous pourrions être tentés, comme ceux qui n'ont plus d'espérance, d'abandonner la route du calvaire pour nous perdre dans Jérusalem, pour prendre des sentiers plus rassurants, moins éprouvants.

Notre Seigneur, en se rendant au Golgotha, est tombé par trois fois. Comme nous aurions à cœur d'avoir pu être là, aux côtés de sainte Véronique, pour essuyer la Divine Face ! Mais nous n'étions pas nés. Aujourd'hui pourtant, son courage est à notre portée.

Le Fils de Dieu est raillé. Il est moqué. Dans les rues, dans les spectacles, sous nos yeux, il est insulté et nous nous taisons. Il est abandonné par la grande partie des catholiques et nous nous cachons au milieu d'eux. Mais même si nous devions être seuls à braver la foule de l'opinion qui nous guette, allons ! oui, allons consoler Notre Seigneur Jésus Christ et Sa Très Sainte Mère !

Aujourd'hui, en France, fille aînée de l'Église, il n'est pas acceptable que la Deuxième Personne de la Sainte Trinité soit continuellement maltraitée avec la complicité de notre silence. La courageuse initiative de l'Institut Civitas doit être soutenue et diffusée. ■



Quelques citations sur la messe

« Nous ne pouvons pas vivre sans le Saint-Sacrifice de la messe. »

Les martyrs africains d'Abitinos au proconsul Anulinus, le 12 février 306.

« La messe est ce qu'il y a de plus beau et de meilleur dans l'Eglise... Aussi le démon a-t-il cherché, au moyen des hérétiques, à priver le monde de la messe, en les faisant les précurseurs de l'Antéchrist qui, avant toute chose, essayera d'abolir et abolira effectivement le Saint-Sacrifice de l'Autel, réalisant la prédiction de Daniel : *et puissance lui fut donnée contre le Sacrifice continuel.* »

saint Alphonse-de-Liguori

«Quand la messe sera renversée, je pense que nous aurons renversé la papauté. Je pense que c'est sur la messe comme sur un rocher que le pape tient la totalité de ses assises... Tout s'effondrera automatiquement lorsque leur messe sacrilège et abominable s'effondrera... »

Luther

« Si le sacrifice de la messe s'éteignait, nous ne tarderions pas à retomber dans l'état dépravé où se trouvaient les peuples souillés par le paganisme et telle sera l'oeuvre de l'Antéchrist ; il prendra tous les moyens d'empêcher la célébration de la sainte messe, afin que ce grand contre-poids soit abattu, et que Dieu mette fin à toute chose, n'ayant plus de raison de la faire subsister. »

Don Guéranger

Venez nombreux à Toulouse

Un car est organisé de Périgueux et Bergerac par M^elle^ Pujol pour manifester contre la pièce de théâtre blasphématoire « Golgotha Picnic ».

Venez nombreux pour montrer le mécontentement des catholiques et poursuivre le mouvement amorcé à Paris.

Prix du car : 20 € par personne
Renseignements : 06 60 81 52 64

Activités paroissiales

19 nov.		***Manifestation contre la Chritianophobie à Toulouse.***
27 nov.	***Ecole***	Repas paroissial à 12h30 puis récollection de l'Avent pour les adultes à 14h30. Réunion de la Croisade Eucharistique pour les enfants. 16h. Salut de Très-Saint-Sacrement, Vêpres.
30 nov.	***Périgueux***	20h30. Conférence SOS Maman, Salle du Lux, 81, rue Talleyrand-Périgord.
1er déc.	***Bergerac***	20h30. Conférence SOS Maman, Salle des Syndicats, place de la Myrpe.
8 déc.	***Bergerac***	11h. Fête de l'Immaculée Conception. Messe chantée.
24 déc.	***Bergerac***	11h00. Messe et confessions. Confessions de 16h à 19h ou sur rendez-vous puis de 22h à 23h. 23h. Veillée animée par les enfants. Messe à minuit suivie d'un chocolat chaud.
	Périgueux	Confessions de 17h à 18h30 puis 23h.23h30. Veillée polyphonique de Noël. Messe à minuit suivie d'un chocolat chaud.
	Les Plats	11h. Messe et confessions. 23h30 Veillée de chants de Noël. Messe à minuit suivie d'un chocolat chaud.
25 déc.	***Bergerac***	9h. Messe de l'aurore puis confessions . 10h30. Messe chantée du jour.
	Périgueux	9h15. Messe de l'aurore puis confessions. 10h30. Messe chantée du jour.
	Les Plats	9h00. Messe de l'aurore puis confessions. 10h00. Messe chantée du jour.
31 déc.	***Bergerac***	18h30. Messe suivie du *Te Deum*.
	Les Plats	20h. Messe suivie d'un repas paroissial. 23h. Adoration du TSS suivie du Te Deum

La récitation ou le chant du Te Deum *le 31 décembre et du* Veni Creator *le 1er janvier permettent de gagner une indulgence plénière.*

SOS MAMAN

Fondé en 1995, SOS maman se démarque des groupes pro-vie. Composé de 7 groupes de quatre personnes, l'association a sauvé 720 bébés ! En moyenne un bébé sauvé coûte 1000 euros. « Ce n'est pas en attendant derrière un téléphone ou un ordinateur...Nous n'attendons pas les mamans, nous allons vers elles comme le bon Samaritain de l'Evangile.»

Eglise Saint-Jean-des-Cordeliers
2, rue de Clairat à Bergerac
Desservant : Abbé Salaün
Dimanche : Messe à 10h30
1er vendredi du mois : messe à 18h00
1er samedi du mois : messe à 18h30
Catéchisme : samedi à 10h00
Cours de Doctrine pour adultes : le jeudi de 20h30 à 21h30
Chorale : répétition vendredi à 16h

Chapelle Notre-Dame-de-toute-grâce
19, rue du 34è Régt. d'Artillerie
Périgueux
Desservant : Abbé Ledermann
Dimanche : Messe à 10h30
1er vend du mois : Messe à 18h30
Mercredi : Messe à 18h30
Catéchisme : Mercredi à 17h00
Confessions : 1/2 heure avant les messes
Milice de Marie : mercredis à 19h15

Eglise Saint-Loup
Les-Plats-de-St-Clément
Desservant : Abbé Gendron
Dimanche : Messe à 10h00
Samedi : Messe à 17h30
Catéchisme : samedi à 16h00
Cours de Doctrine pour adultes : dimanche après la messe tous les 15 jours.

Carmel du Cœur-Immaculé-de-Marie
15, La Grangeotte à Eynesse
Aumônier : Abbé Ledermann
Messe tous les jours à 8h00

Sanctuaire de Fontpeyrine
Tursac
Desservant : Abbé Salaün
Messe 1 fois par mois, le samedi matin à 10h30

Ecole Sainte Jeanne d'Arc
48, rue Jules Michelet à Bergerac
Directeur : Abbé Salaün
Aumônier : Abbé Gendron
Grande section à CM1
Messe d'école le vendredi à 11h00
sauf 1er vendredi du mois et fêtes de 1ère classe